

Décision

Générale

colonial

Décision n° 116/PERS pantant mise a la disposition du Président du Conseil de Gouvernement de trois journaliers en service per- avia Police Nationale .

n° 116/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
24 janvier 1975

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1975

Date du numéro
10 février 1975

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territdire francais des Afars et des Issas

Vula loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire francais des Afars et des Issas

Vule décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire francais des Afars et des Issas

Vula loi n° 52-1322 du 15 décemhre 1952 modifiée par le décret n° 55-567 du 20 mai 1975

Vula Convention collective territoriale du 24 janvier 1967

Vula convention générale" relative A l'exercice des attributions de la police dang le Territoire francais des Afars et des ISSAS

Vula lettre ne 102/PCG du 22 janvier 1975 du Président du Conseil de Gouvernement

Vules nécessités du service et dans l'intérêt du service.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,— Les journaliers dont les noms' suivent cccpant trois postes budgétaires affectés a la Police nationale (agents le territoriaux Ouyassimiles)

- MM. Daher Amir Fayeh, journalier, -Mohamed Mahmoud, journalier, -Ali Ahmed, journalier, sont mis a la disposition du Président du Conseil de Gouvernement du Territoire francais SS ene cerca ass pour compter du 1° janvier 19775. Art. 2. —La présente décision sera enregistrée, publiée, et communiquée partout ot besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la Républiqueen missionLe Haut-Commissaire adjoint
suppléant légal

JEAN FROMENT